

SÉANCE DU VENDREDI 10 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026_16

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS (TITULAIRE ET SUPPLÉANT) DE L'ADICO

Nombre de membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Pour	Contre	Abstentions
15	14	1	15	0	0

L'an deux mille vingt-six, le 10 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal d'Ectot-l'Auber, convoqués par le Maire, se sont réunis à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Nicolas MEKIL, Maire.

Étaient présents : Mme Stéphanie BEUVIN, M. Mathieu BIGOT, M. Gérard BOLLINNE, Mme Fanny CREVEL, M. Fabrice DAJON, M. Vivian DELAFOSSE, M. Didier DELAMARE, M. Anthony HILT, Mme Géraldine KOZIELEK, M. Nicolas MEKIL, Mme Hélène MELINE, Mme Allison MEUNIER, Mme Catherine MOREAU-RAFFAITIN, Mme Aurélie VINCENT.

Étaient excusés : -

Étaient excusés avec pouvoir : M. Eric PUYAU donne pouvoir à Mme Géraldine KOZIELEK.

Secrétaire de séance : Mme Catherine MOREAU-RAFFAITIN.

La Commune d'Ectot-l'Auber est adhérente à l'Association pour le Développement et l'Innovation Numérique des Collectivités (ADICO), dont l'objet est d'accompagner les collectivités dans le déploiement et l'innovation des services numériques. À la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Commune au sein de cette association. Une seule liste de candidats ayant été présentée, la désignation peut être effectuée sans recourir au vote à bulletin secret, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

- Déléguée titulaire : Madame Aurélie VINCENT
- Déléguée suppléante : Madame Catherine MOREAU-RAFFAITIN.

Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret si une seule liste de candidats a été présentée ;

Considérant l'adhésion de la Commune d'Ectot-l'Auber à l'ADICO ;

Considérant la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Commune au sein de cette association ;

Considérant qu'une seule liste de candidats a été proposée pour les postes de délégués titulaires et suppléants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

Article un : Sont désignés en qualité de délégués de la Commune d'Ectot-l'A

- Déléguée titulaire : Madame Aurélie VINCENT
- Déléguée suppléante : Madame Catherine MOREAU-RAFFAITIN.

Article deux : La présente délibération sera transmise à l'ADICO.

Pour extrait certifié conforme,

Ectot-l'Auber, le 14 avril 2026

La secrétaire de séance

Le Maire,

Catherine MOREAU-RAFFAITIN



Nicolas MEKIL

